



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 3 novembre 2025 à 19h00 /
2025eko azaroaren 3ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
28 octobre 2025 / 2025eko urriaren 28a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémie SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri) Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Antoine COGNAUD (k) à Marc GRACY (ri)

Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-54 Signature de la convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour le tri hors foyer / Etxetik kanpo hondakinak bereizteko « Herriak eta Herri-elkarrean » lagunza-hitzarmenaren izenpetzea

La consommation dans les espaces publics (hors foyer) a considérablement augmenté ces dernières années. Parmi les emballages que l'on retrouve le plus : les canettes, bouteilles en plastique, boîtes en carton de sandwichs... La majorité de ces emballages sont recyclables, mais sont rarement triés faute d'équipements de pré-collecte adaptés à proximité des lieux de consommation.

La loi AGEC rend ce tri obligatoire depuis le 1er janvier 2025.

Afin d'accompagner les communes dans le déploiement d'équipements de pré-collecte, l'éco-organisme CITEO a publié un appel à projets sur le tri hors foyer, permettant aux communes, compétentes dans ce domaine, d'obtenir des soutiens financiers. L'objectif est d'accompagner le geste de tri de la population sur des lieux de consommations fréquentés.

La communauté d'agglomération Pays basque propose aux communes intéressées de constituer un groupement pour faciliter le dépôt de cet appel à projet et en assurer le suivi administratif.

Il est proposé d'intégrer ce groupement pour répondre à l'appel à projets de l'éco-organisme CITEO sur le tri hors foyer et obtenir les soutiens financiers correspondants.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la commune à intégrer le groupement constitué par la communauté d'agglomération Pays basque pour répondre à l'appel à projets de l'éco-organisme CITEO détaillé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitarbez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

